

UN MOMENT EN FAMILLE
POUR TRANSMETTRE VOS
CONNAISSANCES ET VOTRE PASSION

Dimanche 28 avril 2019

au Moulin de Rouez VILLEQUIER AUMONT 1ère ÉDITION

ACCESSIBLE DÈS 6 ANS

Animations
pour toute la famille
Restauration sur place
Ateliers avec guide en forêt

1 plant offert à chaque participant





Accès journée complète + déjeuner 15€/pers

Pour participer, inscrivez-vous ici : e-inscription.com/foret-aisne

A 30 min de Soissons, Laon et Saint-Quentin Moulin de Rouez / Ferme de Rouez - 02300 Villequier Aumont

TRANSMETTRE SON EXPÉRIENCE ET ON SAVOIR DE LA FORÊT le Dimanche 28 avril 2019

au Moulin de Rouez-VILLEQUIER AUMONT

Moment de convivialité qui réunit les générations pour échanger et partager ses connaissances forestières et la passion de la forêt

09h45 : Accueil **10h00** : En salle

Une large place sera faite aux échanges organisés autour de 7 thèmes :

L'histoire récente de la forêt française et les propriétaires forestiers Les fonctions de la forêt : la production de bois, la chasse, le paysage, la biodiversité...

Gérer sa forêt sur le long terme
Le propriétaire et la chasse
La forêt et le changement climatique
Le propriétaire : un acteur économique responsable
Les utilisations du bois



Des activités seront proposées aux enfants de 6 à 12 ans durant la matinée.

Elles seront animées par un personnel qualifié du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).

Animateur NATURE pour les 6 à 12 ANS

12h30 : Repas forestier à prendre sur place 14h00 à 16h00 : Terrain

Atelier « Reconnaissance des espèces forestières locales » Atelier « Le sol, le point de départ de la forêt » Atelier « Cultiver sa forêt (Sylviculture) »

Pour faciliter votre accès, rejoignez le Moulin de Rouez avec Maps et Waze





N: 49° 39' 27.864" E: 3° 12' 22.823"

Bulletin à retourner - Inscription obligatoire à Syndicat des Forestiers Privés de l'Aisne COFORAISNE - 25 Rue Jean-Baptiste Colbert - 02000 Chambry
Je soussigné(e), M/Mme :
Participera(ont) à la Journée «La forêt, une passion à transmettre», le 28 avril 2019

^{***}à retourner impérativement **avant le 15 avril** à l'adresse suivante en adressant votre règlement par chèque, libellé à l'ordre du Syndicat Forestier - Montant déjeuner **15 euros** par personne